



**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU 25 MAI 2022**

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, ~~KORDJANI Anissa~~, DART Didier, ~~EUGENE Pascale~~, ALBEROLA André, ~~GINEYS Mireille~~, ~~ADJOUADI Messaoud~~, ~~KUBICA Marc~~, ~~JOUVE Rosemonde~~, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, ~~BAUDUCCO Claude~~, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
GINEYS Mireille	à	BALDIT Laurence
ADJOUADI Messaoud	à	ARCANGIOLI Annie
BAUDUCCO Claude	à	MUNOS Evelyne
DUMAS Hubert	à	DART Didier
EUGENE Pascale	à	MADRIGNAC André
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	PEREZ Joseph
DUMAS Anne-Claire	à	ALBEROLA André
PORTALEZ Marie-Line	à	KORDJANI Anissa
KORDJANI Anissa	à	MIGLIORE Sébastien

Absents : BOUIX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise

Monsieur le Maire, en tout premier lieu, souhaite un prompt rétablissement à Monsieur ADJOUADI Messaoud qui subit une intervention chirurgicale.

Monsieur le Maire propose l'ajout de 3 questions à l'ordre du jour la séance et ce, afin de tenir compte des délais de traitement des dossiers :

Nouveau centre technique municipal : validation des offres retenues
Subvention au stade Sainte Barbe

Motion portée par la fédération des retraités mineurs et relative à l'offre de santé du CANSSM

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, partage certaines informations suite au dernier conseil d'administration de l'EHPAD Maurice Larguier. Il revient sur sa création en foyer logement en 1971 puis sur les changements de statut opérés depuis 2000. A l'appui de données chiffrées, il détaille les mouvements sur les deux dernières années, l'importance de la structure pour la population du canton, la moyenne d'âge des résidents. Ensuite, il dresse un point sur la situation financière et la masse salariale.

L'ordre du jour est ensuite abordé.



I - Ecritures comptables et budgétaires : reprise de l'affectation des résultats et budget 2022

Madame BALDIT fait part d'une demande de la Préfecture de revenir sur le formalisme des décisions budgétaires prises lors de la séance du 30 mars dernier. Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. La priorité est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Il s'élève à 2 320 773.16 €. L'ensemble des données ont été détaillées au rapport préliminaire.

Madame BALDIT ajoute que ces écritures comptables doivent s'intégrer au budget primitif 2022 de la ville. Ainsi, le montant total de la section de fonctionnement s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à 6 7889 156.86 €. Celui de l'investissement s'élève à 5 108 305 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Attribution de subvention aux associations

Madame BALDIT, comme chaque année, propose de soutenir les actions des associations par l'attribution de subventions. Un tableau récapitulatif était joint à la convocation.

Madame BALDIT propose de rajouter, comme convenu en début de séance, la subvention allouée au Stade Sainte Barbe pour la participation de la commune au spectacle d'humoriste de l'automne et ce, à hauteur de 15 000 €.

Le montant total des attributions s'élève à 117 893 €.

Les élus, membres d'une des associations bénéficiaires, n'ont pas pris part au vote de l'attribution intéressant leur structure.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Participation au voyage scolaire des collégiens grand'combiens

Madame MONTENEZ propose de participer aux frais d'un séjour au ski à Alpes de Serre pour 10 collégiens grand'combiens.

Les communes du canton se sont entendues pour participer à hauteur de 30 € par élève. Elle propose de verser la somme de 300 € au Collège Léo Larguier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Vente d'un bâtiment Rue de l'Apôtre

Monsieur JOUVERT rappelle une décision du 12 juillet dernier au cours de laquelle l'assemblée délibérante a validé la proposition d'achat de Monsieur DJOUDI Slimane pour le bien situé au 6 rue de l'Apôtre. Celle-ci n'a pu aboutir.

Monsieur JOUVERT rappelle la structure de ce bien situé sur une parcelle de 667 m².

Il ajoute que Monsieur DJOUDI Nadir se porte acquéreur.

Ce bien avait fait l'objet d'une évaluation du service des Domaines à hauteur de 102 000 € HT. Il a subi ces derniers mois d'importantes dégradations.

Monsieur JOUVERT, au regard de ces éléments, propose d'appliquer une marge d'appréciation de 10 % et de consentir la vente au prix de 91 800 € Les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Acquisition de deux bâtiments « La Pise »

Monsieur PEREZ revient sur l'évolution du projet « Pise 2030 » Des études et projections s'élaborent par les sociétés d'aménagement: la SPL 30 et l'agence d'Urbanisme et ce dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ». Il rappelle les principaux objectifs et explique la nécessité d'acquérir le foncier nécessaire pour la



bonne réalisation de ce dernier.

Monsieur PEREZ propose l'acquisition de ceux bâtiments industriels sur la zone Industrielle de la Pise Ouest à savoir :

Un bâtiment appartenant à la SCI ALU Le bien, d'une superficie de 756 m², situé sur la parcelle AR n°278 au prix de 92 200 €.

- Un bâtiment appartenant à la SCI La Pise, sur une emprise de 4 767 m² situé sur les parcelles cadastrées section AR 44, 45, 220, 221, 274, 276 au prix de 250 000 €.

Monsieur le Maire profite du sujet pour informer des travaux à venir sur la rue des Tuileries et des incidences pour la circulation des véhicules.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI - Débat pour la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire revient sur les termes de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique notamment son article 4

Il explique aux membres de l'assemblée qu'il est prévu au III de l'article 4 que « les assemblée délibérantes des collectivités territoriales et leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance.

Monsieur le Maire présente largement le sujet de la protection sociale complémentaire en revenant sur son contexte législatif, les nouvelles obligations des employeurs, les enjeux du dispositif, la possibilité d'être accompagné par le Centre de Gestion.

Il s'agit d'un donné acte qui n'appelle pas au vote.

Monsieur le Maire profite du sujet et propose d'étendre le dispositif existant au sein de la collectivité. Ainsi, la participation aux agents sous contrat et relevant de l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 à hauteur de :

catégorie A	13 €
catégorie B	18 €
catégorie C	23 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n° 1 : Nouveau centre technique municipal : validation des offres retenues par le maître d'œuvre

Monsieur PEREZ revient sur la décision du lancer un marché public en procédure adaptée. Le délai de réception des offres était fixé au 9 mai dernier. Le maître d'œuvre a procédé à leur analyse le vendredi 13 mai. Celles économiquement les plus avantageuses ont été retenues. Il en ressort :

Lot n°1 « traitement des espaces extérieurs »	aucune offre
Lot n°2 : « Démolition- gros œuvre »	aucune offre
Lot n°3 « cloisons »	Ent. RECOLOR pour 100 772.50 €
HT	
Lot n°4 « Etanchéité »	aucune offre reçue
Lot 5 « menuiseries extérieures »	Ent.PASCAL Menuiserie pour 12 842.27 € HT
Lot 6 « menuiseries intérieures »	Infructueux -les prix trop élevés
Lot 7 « Sols scellés – Faïences »	aucune offre



Lot 8 « peinture : faux plafond »	ent SANTOS et fils pour 20 340.70 € HT
Lot 9 « Charpente métallique/serrurerie »	Ent SANCHEZ pour 44 454.40 €
Lot 10 « CVC Plomberie »	Ent BONNEFOI pour 26 931 € HT
Lot 11 « Electricité »	Ent AGNIEL pour 27 240 €

Monsieur PEREZ propose au regard du Code de la Commande Publique », de lancer une consultation, sans publicité ni mise en concurrence, pour les lots rendus infructueux par absence d'offre ou pour une offre inadaptée. La règle des 3 devis s'appliquera dont pour les lots 1 - 2 -4 - 6 et 7

Monsieur PEREZ propose :

- D'attribuer les lots 3-5-8-9-10-11 aux entreprises et les conditions financières ci-dessus énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces liées à ces attributions
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation, au regard de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique, pour les lots rendus infructueux soit les lots 1.2.4.6.7

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question n°2 : Motion portée par la fédération des retraités mineurs et relative à l'offre de santé du CANSSM

Monsieur le Maire indique que la fédération des retraités mineurs porte une motion au sujet de l'offre de santé du CANSSM. Les dernières décisions renforcent leurs craintes sur le devenir des établissements existants sur les territoires miniers. Il en donne lecture de la rédaction et propose que le Conseil Municipal s'associe à la démarche et apporte son soutien à la fédération des retraités mineurs.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Questions diverses

Monsieur le Maire donne le calendrier des prochaines manifestations et indique que le spectacle du Puits sera modifié et se déroulera sur une semaine du 4 au 7 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Département**



Patrick MALAVIEILLE